

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil dix-sept, le 26 janvier à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean LOCATELLI, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELIA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Chantal MENIGOT, **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Laurent BROCHET, Anissa BRIKH, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Fatima KHELIFI à André HELLE, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Joseph FLEURY à Chantal MENIGOT, Marie Lise LHOMET à Bernard TENAILLON, Thierry MARCJAN à Denis BANDELIER et Cédric PERRIN à Jean Louis HOTTLET.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 19 janvier	Le 19 janvier	En exercice	41
		Présents	29
		Votants	35

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Bernard TENAILLON est désignée.

2017-01-10 Mise en place des prélèvements des titres de recettes individuelles concernant les loyers

Rapporteur : Denis BANDELIER

Il est possible d'opter pour le prélèvement à l'échéance pour le recouvrement des créances concernant les loyers des bâtiments dont la CCST est propriétaire.

Ce système permettra aux locataires de simplifier les paiements tout en assurant à la CCST des flux de trésorerie plus réguliers.

Les locataires qui souhaiteront recourir à ce service devront en faire la demande auprès des services de la CCST.

Procédure de mise en place :

- Prendre une délibération pour autoriser le prélèvement sur les titres individuels
- Etablir un règlement financier
- Etablir un mandat SEPA par redevable
- Adresser le règlement financier avec le mandat de prélèvement SEPA comportant la RUM à chaque redevable qui après les avoir complétés les retourne à la collectivité accompagnés d'un RIB comportant le couple BIC/IBAN du compte bancaire à débiter.
- Le mandat et le RIB devront être conservés par la CCST sous forme papier ou électronique selon la durée de vie du mandat et les règles d'archivages en vigueur.
- Adapter les avis des sommes à payer qui doivent préciser la date du prélèvement au redevable adhérent,
- Enrichir le référentiel tiers des données bancaires.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'offrir aux locataires des bâtiments dont la CCST est propriétaire la possibilité de régler leurs créances de loyer par prélèvement à compter du 1^{er} février 2017.

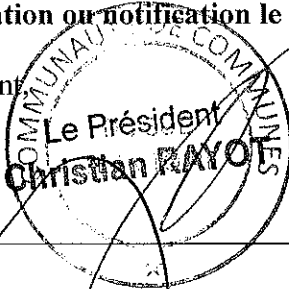
Le Conseil communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'autoriser le prélèvement automatique à l'échéance pour le paiement des loyers à compter du 1^{er} février 2017,**
- **De préciser que l'option pour le prélèvement automatique est une faculté ouverte au locataire et ne peut lui être imposée,**
- **De charger le Président d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente décision.**

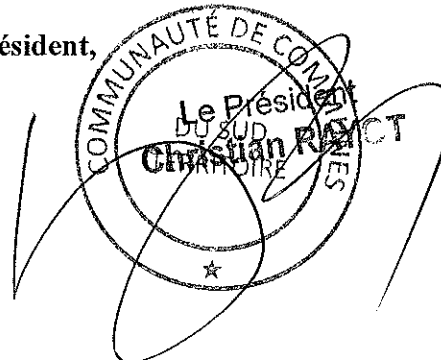
Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 30 JAN. 2017

Le Président


Le Président
Christian RAYOT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SUD
ANNONCIÈRE

Le Président,


Le Président
Christian RAYOT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SUD
ANNONCIÈRE